

Distr.  
GENERALE

CAT/C/SR.155  
12 novembre 1993

Original : FRANCAIS

COMITE CONTRE LA TORTURE

Onzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE PARTIE (PUBLIQUE)\* DE LA 155ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 8 novembre 1993, à 15 heures.

Président: M. VOYAME

SOMMAIRE

Allocution du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme

---

\* Le compte rendu analytique de la deuxième partie (privée) de la séance est publié sous la cote CAT/C/SR.155/Add.1.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 15 h 10.

ALLOCUTION DU SOUS-SECRETAIRE GENERAL AUX DROITS DE L'HOMME

1. Le PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

2. M. FALL (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme) dit qu'il souhaite partager, comme de coutume, certaines informations relatives à des événements marquants intervenus depuis la fin de la dernière session du Comité et qui concernent directement son domaine d'activité. Il annonce que, depuis cette dernière session, le nombre des Etats parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est passé de 72 à 78 avec l'adhésion de l'Arménie, d'Antigua-et-Barbuda, de la Bosnie-Herzégovine, du Maroc, de la Slovaquie et de la Slovénie.

3. En ce qui concerne le travail du nouveau Rapporteur spécial sur la torture de la Commission des droits de l'homme, celui-ci a continué de recevoir un nombre alarmant de communications faisant état de cas de torture. Depuis le début de cette année, il a envoyé quelque 60 appels urgents concernant des personnes qui auraient été soumises à la torture et adressé des lettres à une trentaine de gouvernements pour informer chacun d'entre eux des allégations de torture qu'il avait reçues et qui le concernaient. Des informations détaillées sur les activités du Rapporteur spécial au cours de cette année figureront dans son prochain rapport à la Commission des droits de l'homme, qui sera publié en janvier 1994.

4. En ce qui concerne les activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, M. Fall indique que durant sa douzième session en avril, le Conseil d'administration a examiné des informations concernant 135 projets et sous-projets, ainsi que des demandes d'aide pour des projets en cours ou de nouveaux projets en 1993 et 1994. Au nom du Secrétaire général, M. Fall a approuvé les recommandations du Conseil d'administration pour le financement de 67 projets dans 50 pays aux fins d'atténuer la souffrance de dizaines de milliers de victimes, en leur fournissant un soutien médical et psychologique, des possibilités de réintégration sociale ou économique et une assistance juridique et financière. Bien que la situation financière du Fonds se soit améliorée cette année grâce aux réponses positives de plusieurs gouvernements à l'appel de fonds lancé en 1992 par le Conseil d'administration, des ressources supplémentaires sont nécessaires si le Fonds doit pouvoir répondre efficacement aux demandes toujours croissantes qui ont représenté en 1992-1993 plus de 4 millions de dollars.

5. Un autre sujet directement lié aux activités du Comité est l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention contre la torture. Le Groupe de travail chargé d'élaborer le texte de ce protocole a tenu sa deuxième session à Genève du 25 octobre au 5 novembre 1993. M. Sorensen, désigné comme observateur du Comité au sein du Groupe de travail, fera certainement rapport au Comité sur les résultats de ses travaux. En raison des difficultés

financières que connaît actuellement l'ONU, M. Sorensen n'a malheureusement pas pu participer à l'ensemble des activités de ce groupe.

6. En ce qui concerne les activités récemment entreprises par le Groupe de travail sur les détentions arbitraires, qui a siégé à Genève du 27 septembre au 1er octobre 1993, M. Fall annonce que ce Groupe de travail a traité plus de 500 cas soumis essentiellement par des organisations non gouvernementales et par des particuliers. L'examen de ces cas a permis au Groupe de conclure que l'abus des états d'urgence constituait une source majeure d'arrestations arbitraires. Il a également dénoncé le renouvellement excessif des périodes de détention sans inculpation ultérieure de l'accusé ainsi que le mauvais usage des accusations pénales. Le Groupe de travail a également exprimé sa préoccupation quant à la création abusive de tribunaux spéciaux ou d'urgence utilisés de plus en plus pour faire le procès de dissidents et d'opposants à qui l'on refuse par la suite le droit d'être entendus par un tribunal indépendant et impartial. Lors de sa dernière session, le Groupe de travail a également reçu des allégations de mauvais traitements et de torture pendant des périodes de détention et décidé de transmettre ces cas au Rapporteur spécial sur la torture de la Commission des droits de l'homme. La prochaine session du Groupe de travail se tiendra en décembre et il fera rapport sur ses activités à la cinquantième session de la Commission.

7. A la Conférence mondiale des droits de l'homme, tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993, le Comité était représenté par M. Sorensen, son porte-parole, et par MM. Ben Ammar et Burns. Le Secrétaire général a annoncé dans son rapport sur les travaux de l'Organisation (A/48/221) paru en septembre 1993 que la Conférence avait marqué un tournant dans les activités de l'ONU pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Cette conférence a couronné trois années d'une activité intense, dans l'ensemble de la communauté internationale, pour passer en revue les progrès réalisés jusqu'alors en matière de protection des droits de l'homme, déterminer les obstacles futurs et décider de l'action à mener dans les années à venir.

8. La Conférence de Vienne a réaffirmé l'universalité des droits de l'homme fondamentaux et rappelé que l'individu, concerné en premier lieu par les droits de l'homme, doit aussi en être le premier bénéficiaire et participer activement à la mise en oeuvre de ces droits. La Conférence a également reconnu le droit au développement comme un droit de l'homme et l'existence de liens étroits entre la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme, ainsi que la nécessité d'aider les pays en développement à mener à bien leur processus de démocratisation. La Conférence de Vienne a aussi insisté sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de discrimination liées à la race et à d'autres facteurs.

9. Dans sa déclaration finale, la Conférence a salué l'augmentation du nombre de ratifications de la Convention contre la torture et engagé tous les pays ne l'ayant pas encore fait à la ratifier rapidement. Elle a rappelé que les efforts visant à éradiquer la torture doivent être avant tout axés sur la prévention, et souhaité qu'un protocole facultatif à la Convention soit rapidement adopté pour permettre des visites régulières des lieux de

détention. Elle a également recommandé que les Etats abrogent la législation accordant l'impunité aux responsables d'actes de torture.

10. En outre, des recommandations spécifiques visant à améliorer l'efficacité des activités et des mécanismes de l'ONU ont été adressées à la Conférence par les représentants des organes internationaux et régionaux créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne, ainsi que la déclaration de ces organes, sont portés à l'attention du Comité à sa présente session. Sera également soumise au Comité une série de mesures et de propositions concrètes élaborées par le secrétariat, y compris des propositions visant à l'augmentation des ressources du Centre pour que le Programme d'action adopté à Vienne puisse être mis en oeuvre efficacement dans les années à venir.

11. M. Fall souhaite remercier une fois encore les membres du Comité qui participent activement aux divers projets du programme de services consultatifs, et d'assistance technique du Centre, en particulier le Président du Comité et M. Lorenzo, qui apportent des contributions précieuses aux projets du Centre en Roumanie et au Guatemala. Enfin, M. Fall réaffirme sa volonté d'aider le Comité, par tous les moyens possibles, à la réalisation des tâches importantes qu'il s'est fixées.

12. Le PRESIDENT remercie le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme de son allocution et de l'aide qu'il apporte aux travaux du Comité.

La première partie (publique) de la séance est levée à 15 h 35.

-----